

COMPTE RENDU SOMMAIRE
(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Marc VENDÉ, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Bernadette DENIS, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Laeticia LELUE, Patricia LUCAS, Roger PRAILE, Coralie RAMBAUD, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Laurent BAUDIN qui donne pouvoir à Denis THIBAUT ; Marielle NEVEU.

Secrétaire de séance : Béatrice VALADE.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Vote des subventions communales.
- Election des délégués du sydev.
- Renouvellement de la commission communale des impôts.
- Délégations du conseil municipal au Maire.
- Demande de gratuité du transport scolaire.
- Reconduction de la convention pour le contrôle des bornes incendies.
- Participation financière pour l'opération « un masque par Vendéen ».
- Remboursement à la ccvsa pour l'achat groupé de masques jetables.

Informations diverses :

- Compte rendu de la commission « tourisme ».
- Le point sur les travaux de bâtiments.
- le point sur les travaux de voirie.

Questions diverses.

Lecture du précédent compte rendu.

Il est ajouté que le feu d'artifice, annulé pour le 14 juillet, pourrait être reporté en septembre lors de la journée du patrimoine.

La réunion commence en présence du Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et du Chef de centre de Maillezais. Ceux-ci viennent présenter un projet de travaux d'aménagement d'une salle multi-fonctions afin de justifier une demande de subvention exceptionnelle. Subvention demandée à toutes les communes qui dépendent du centre des sapeurs-pompiers de Maillezais, à hauteur d'1 € par habitant en complément de la participation de l'amicale et du sdis.

1) Délibérations à prendre :

➤ **Vote des subventions communales** : Après présentation des demandes par le vice-président de la commission, des questions sont posées quant à la différence entre la somme versée à l'ape et celle versée à l'apel. Cela provient du regroupement en 2010 des subventions allouées à l'APE et à l'Amicale Laïque. Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes (Mr Roger Praile s'est abstenu lors du vote relatif à « La cavalerie d'Agrippa » ; Mme Laeticia Lelue s'est abstenue lors du vote concernant l'APEL) :

Ensemble Musical Mailletais	1 524,00 €
Foyer Rural	100,00 €
APE Ecole Publique	600,00 €
APEL Ecole Privée	600,00 €
Les Amis du Moulin de la Pichonnière	80,00 €
Chorale Les Voix du Marais	100,00 €
La Maraichine	200,00 €
La Cavalerie d'Agrippa	150,00 €
Association Les Petites Grenouilles	250,00 €
ADAPEI de la Vendée	50,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	770,00 €

➤ **Election des délégués du sydev :**

- a été élu en qualité de membre titulaire : Jean-Marie GELOT avec 13 voix et 1 bulletin blanc.
- a été élu en qualité de membre suppléant : Roger PRAILE avec 14 voix.

➤ **Renouvellement de la commission communale des impôts directs :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il convient, après le renouvellement du conseil municipal, de présenter aux services fiscaux une liste de 24 contribuables. De cette liste, les services fiscaux retiendront 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour participer au travail de la commission communale des impôts. Le conseil municipal propose les personnes suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
SIROU Marie-Claude, retraitée, 26 rue de l'Autise - La Grande Bernegoue à Maillé	BAUDIN Daniel, cadre administratif retraité, 9 La Croix des Marys à Maillé
TURPAUD Bruno, agriculteur retraité, 29, rue St Pient à Maillé	VINCENT Jean-Ernest, maraicher, 1 La Pichonnière à Maillé
LUCAS Jean-Yves, artisan retraité, 18 rue Saint Pient à Maillé	GARREAU Annie, assistante sociale retraitée, 12, Quartier Saint Nicolas à Maillé
LUCAS Luc, agriculteur retraité, 11, rue de la Bougraine à Maillé	GIRARD Michelle, laborantine retraitée, 1 La Mussetière à Maillé
BABIN Pierrette, retraitée, 11 rue St Nicolas à Maillé	GARREAU Véronique, AESH, 10 Grand'rue à Maillé
GARREAU Amaël, contrôleur bâtiment, 6bis rue des Loges à Maillé	GARREAU Paul, artisan retraité, 3 Grand'rue à Maillé
CHEVRIER Yannick, retraité, 12, Grand'rue à Maillé	CAQUINEAU Marc, agriculteur retraité, 61 Grand'rue à Maillé
JOYEUX Hubert, retraité ouvrier d'Etat, 3 rue de Millé à Maillé	GARREAU Denise, retraitée, 24 rue des Loges à Maillé
THIBAUT Denis, responsable sécurité, 8 rue des Vignes à Maillé	GELINEAU Patricia, employée, 18, rue de la Bougraine à Maillé
PERU Robert, ouvrier retraité, 1 lotissement de Bourneau à Maillé	GELOT Christian, artisan retraité, 32 rue St Pient à Maillé
DEGRÉ Philippe, retraité administration pénitentiaire, 2, rue des Acacias à Maillé	PRAILE Roger, retraité sncf, 5 rue des Loges à Maillé
DENIS Cosette, comptable, 6 rue de la Tudelle à Maillé	GARREAU Claudine, enseignante, 44 rue des Loges à Maillé

➤ **Délégation du conseil municipal au Maire :**

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le conseil municipal donne délégation à Mr le Maire pour la durée du mandat, de la totalité des attributions conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. D'autre part, afin d'assurer la continuité des services, le conseil municipal donne l'autorisation permanente à Mr le Maire de recruter du personnel de remplacement en cas d'absence d'un agent titulaire ou pour répondre à un besoin urgent.

➤ **Demande de gratuité du transport scolaire :**

Mr le Maire fait savoir que depuis le transfert de l'école publique de Maillé vers la commune de Maillezais, la municipalité de Maillé prenait les frais de transport des élèves, à sa charge. Désormais, les familles doivent inscrire leurs enfants via un portail internet dénommé « ALEOP », où l'inscription est conditionnée par le paiement en ligne de 55 € par enfant et par année scolaire. Le conseil municipal, décide de rembourser les familles, des sommes engagés pour l'inscription des enfants au transport scolaire Maillé-Maillezais à partir de l'année scolaire 2019-2020. Ce remboursement sera effectué sur présentation d'une confirmation de paiement.

➤ **Reconduction de la convention pour le contrôle des bornes incendies :**

Le conseil municipal accepte de renouveler avec la SAUR, la convention pour l'entretien et la réparation des poteaux incendie pour la période du 22 septembre 2020 au 21 septembre 2021.

➤ **Participation financière pour l'opération « un masque par Vendéen » :**

Mr le Maire fait savoir que les masques lavables distribués par les municipalités ont été fournis en partie par le Conseil Départemental de la Vendée. Cependant, après participation de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes, le cout demandé aux communes s'élève à 0.52 € par masques reçus soit 384.80€ (740 masques). Le conseil municipal accepte cette participation.

➤ **Remboursement de la ccvsa pour l'achat groupé de masques jetables :**

Mr le Maire fait savoir que la municipalité précédente, vu la situation d'urgence dans laquelle elle s'est trouvée, a fait l'acquisition de 2000 masques jetables par l'intermédiaire de la ccvsa. Après la prise en charge par l'Etat à hauteur de 50 % du prix d'achat, il reste à charge 0.3165 € ttc par masque que la commune de Maillé doit rembourser soit la somme de 633 €. Le conseil municipal entérine ce paiement.